

## OUTRE-MER, IMPAIRS ET OUTREPASSE

C'est une disposition fondamentale de l'accord d'entreprise : *“Une équipe de reportage comporte au minimum deux journalistes [...]. À titre exceptionnel et compte tenu des urgences liées à l'actualité, l'effectif d'une équipe de reportage peut comprendre au minimum un journaliste, à la seule condition que celui-ci soit titulaire d'une compétence complémentaire”*.

Loin des yeux, loin (du cœur) du texte : outre-mer, l'entreprise joue des très fameuses “spécificités” pour passer outre ces règles et élaborer dans ses laboratoires les dangereux précédents qu'elle tentera un jour de présenter en exemple.

Les “équipes à un” (bel oxymore) ne sont pas de simples impairs ponctuels des rédactions en chef ultramarines, mais plutôt des “inédits de La 1<sup>re</sup>” (pléonasme).

Le SNJ a fait le recensement et l'analyse des pratiques, dans les trois océans.

Dans presque toutes les stations extra-hexagonales, le reportage avec des JRI à la fois cadres et rédacteurs de leurs sujets est devenu habituel, régulier, institué, prévu aux tableaux de service.

### **Dans les motifs invoqués, rien ne manque**

Dans les bureaux excentrés, c'est *“pour permettre à tout le monde de poser ses vacances”*.



Dans d'autres cas, on parle d'incompatibilité d'humeur, de thématiques dont le journaliste est spécialiste, d'horaires tardifs (sport et culture), de gain de temps pour rejoindre le terrain, de missions à l'étranger tri-média et/ou bilingues plus économes... voire d'anciens *gentlemen's agreement* : un seul sujet quotidien, contre des journées concentrées sur la matinée.

Ces formules sont toujours individuellement compréhensibles. Elles peuvent être comprises, voire respectées.

Mais ces pratiques – qui peuvent tourner à l'inégalité de traitement – constituent des entorses intolérables à ces périmètres des métiers qui garantissent la qualité de nos rendus.

Les tournages solos sont aussi une prise de risque inconsidérée en période troublée. La sécurité des journalistes est alors mise en jeu. La responsabilité de l'entreprise engagée. Les journalistes de Mayotte ont déjà payé pour voir.

### **Pas du niveau des professionnels**

Au CSE central du mois de décembre, le SNJ a évoqué le problème et s'est vu invité à retourner jouer plus loin, en commission outre-mer, là où en comité restreint, on évoque les questions tropicales trop piquantes.

Outre le grand mépris que cela dénote, car toutes les rédactions se sentent concernées, le SNJ l'assure : si la direction fait perdurer ces jeux, rien n'ira plus.



Le 2 février 2024

Cliquer ci-dessous pour lire :  
[\\*Article 2.2 et suivant de l'accord collectif d'entreprise](#)